



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-71683>

Département(s) de publication : **49, 85, 44**

Annonce n° **25-71683**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cholet Agglomération

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 4490070000026

Ville : Cholet cedex

Code postal : 49321

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 49, 85, 44

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics-maineetloire.safetender.com/#/home>

Identifiant interne de la consultation : 25_CA_mesures_bordage_luneau

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Marchés-Contrats

Adresse mail du contact : Marches-contrats@choletagglomeration.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 244092690

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Cf règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/10/2025 à 12:15

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de suivi de mesures compensatoires - restauration du cours d'eau et des zones humides adjacentes du Bordage Luneau

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'objet de la présente consultation est l'évaluation de cette mesure compensatoire sur 5 années (2026, 2027, 2028, 2029 et 2030). Le programme d'évaluation devra comprendre : - Des suivis faunistiques permettant de mesurer l'évolution de la répartition et de la diversité des cortèges faunistiques et d'évaluer la présence et le type d'utilisation du site pour le cortège d'espèces de zone humide, - Des suivis des habitats naturels dont les zones humides et inventaire de la flore à enjeux afin d'évaluer l'efficacité des mesures à long terme, - Des suivis hydromorphologiques du tronçon restauré du cours d'eau du Bordage Luneau Le suivi de la restauration des zones humides sera réalisé en utilisant les indicateurs suivants du protocole LigéO. Le suivi de la restauration du cours d'eau sera réalisé en utilisant les indicateurs suivants du protocole CARHYCE : - Hydromorphologie (géométrie du lit) - Dynamique sédimentaire - Continuité de la ripisylve - Colmatage - Dynamique du cours d'eau (faciès d'écoulements, banquettes...) En complément de ceux prescrits par l'arrêté préfectoral n° DIDD-BPEF-2022 n° 2018, CHOLET AGGLOMÉRATION souhaite, uniquement pour les années 2026 et 2030, un suivi de la zone humide conservée dans le cadre de l'aménagement du giratoire réalisé à l'ouest de la zone de la Touche. La superficie de cette zone, située au sud de la rue Caroline Aigle, est de 6 891 m². Le suivi sera réalisé sur la base des critères pédologiques et/ou floristiques définis par les arrêtés du 28 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009. Des modalités d'entretien des zones humides et de la ripisylve devront être proposées et réajustées au fur et à mesure du suivi. Le suivi devra débuter en avril 2026.

Lieu principal d'exécution du marché : Cholet

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la commande publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2025